



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité nationale

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2018/227 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui est soumis à la Commission de statistique pour examen. Le Groupe de travail y présente les progrès accomplis dans le traitement de questions théoriques importantes, dont certaines pourraient dépasser le cadre du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, et les activités menées pour venir en aide aux États qui ont pris du retard en la matière. Il y fournit des renseignements sur les questions découlant de l'application du SCN et fait part en particulier des conclusions issues de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, de l'état d'avancement du programme de recherche sur les questions pratiques concernant l'application du SCN de 2008 et de l'établissement de la version définitive des publications utiles en la matière. Il y présente également son programme de travail et celui des commissions régionales et donne des précisions sur la portée et la diligence de l'application du SCN au niveau national, ainsi que sur la coordination des activités de collecte et d'échange de données régionales et mondiales. La Commission est invitée à exprimer ses vues et à formuler des orientations sur les divers éléments du programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats.

Les questions à examiner par la Commission figurent dans la section VII du rapport.

* E/CN.3/2019/1.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

I. Introduction

1. À sa quarante-neuvième session, tenue à New York du 6 au 9 mars 2018, la Commission de statistique a adopté la décision 49/109 (voir [E/2018/24](#), chap. I.B), dans laquelle elle :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2018/10](#)), salué les activités menées par les membres du Groupe de travail, les commissions régionales, d'autres organisations régionales et les pays pour faciliter l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et la production des statistiques connexes, et approuvé les programmes de travail pour 2018 du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ;

b) A également accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Groupe de travail de réfléchir aux questions conceptuelles importantes, dont certaines pourraient dépasser le cadre du SCN de 2008, et demandé au Groupe de travail de lui rendre compte, à sa cinquantième session, des progrès accomplis dans l'examen des questions liées à la mondialisation (y compris les unités statistiques et les producteurs de biens sans usines), à la numérisation (y compris les mesures connexes relatives aux prix et à la productivité) et au bien-être et à la durabilité (dans le cadre du SCN), lesquelles occupent une place centrale dans l'économie mondiale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des questions liées à la finance islamique et au secteur informel ;

c) S'est dite préoccupée par le nombre relativement élevé d'États Membres qui sont toujours dans l'incapacité de satisfaire aux exigences minimales relatives à la portée et à la précision des données sur la comptabilité nationale, a accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Groupe de travail d'intensifier son soutien aux États Membres qui ont pris du retard et a prié instamment les pays ne se conformant pas suffisamment à ces exigences de compiler les données de base permettant de produire des comptes nationaux utiles aux décideurs et adaptés aux objectifs visés ;

d) A demandé au Groupe de travail de continuer à donner des conseils pratiques pouvant faciliter l'application du SCN de 2008 au moyen de manuels, de guides et de directives ainsi que l'utilisation des outils, des méthodes et des technologies modernes de renforcement des capacités (la formation en ligne, par exemple) et des outils de communication afin que le grand public ait une meilleure compréhension de la comptabilité nationale ;

e) A noté que, dans le domaine de la comptabilité nationale, l'utilisation du mécanisme Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) progressait et estimé qu'en appliquant les protocoles SDMX, les pays verraient la transmission de leurs données facilitée et leur tâche de communication des informations aux organisations internationales allégée.

2. La section II du présent rapport porte sur les progrès accomplis dans le traitement des questions théoriques, dont certaines pourraient dépasser le cadre du SCN de 2008. La section III offre une vue d'ensemble de l'état d'avancement des questions découlant de l'application du SCN, notamment des conclusions issues de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, ainsi que de

l'établissement de la version définitive des publications utiles à l'application du SCN et de l'aide fournie aux États Membres qui ont pris du retard en la matière. La section IV donne un aperçu des activités des membres du Groupe de travail et des commissions régionales sur les comptes nationaux et les statistiques connexes. On trouvera dans la section V des renseignements à jour sur l'étendue et le respect des délais d'application du SCN au niveau des pays. Les progrès accomplis en matière de coordination des activités de collecte et d'échange de données sont présentés à la section VI. Enfin, les questions soumises pour examen figurent à la section VII.

II. Développement du Système de comptabilité nationale

3. À sa quarante-neuvième session, la Commission a accueilli favorablement la proposition d'examiner la question de savoir si le SCN de 2008 présentait un intérêt pour mesurer l'évolution de l'économie et les nouveaux phénomènes et dimensions socioéconomiques introduits dans les cadres de politique nationaux et internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4. En 2019, le Groupe de travail envisage de procéder à un examen du SCN de 2008 qui comprendra deux volets : a) des recherches techniques sur les questions de comptabilité nationale actuelles ou jugées prioritaires ; b) une vaste consultation sur des questions relevant des domaines thématiques suivants : mondialisation, numérisation, bien-être et durabilité.

Recherches techniques

5. Aux fins de la conduite de recherches techniques, le Groupe de travail a créé une équipe spéciale chargée des trois domaines prioritaires du programme de recherche du SCN, qui comprend les questions actuellement examinées par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, la liste des questions figurant à l'annexe IV du SCN de 2008 et les programmes de recherche sur les statistiques de balance des paiements, les statistiques de finances publiques, la comptabilité économique et environnementale et les statistiques relatives aux entreprises et au commerce.

6. L'équipe spéciale s'acquittera plus précisément de ce qui suit :

a) Analyser les divers programmes de recherche et proposer une liste récapitulative de toutes les questions en les reliant, le cas échéant, aux trois domaines prioritaires ;

b) Apprécier dans quelle mesure il est possible de trouver des solutions, à court ou à moyen terme, aux questions soulevées (en recensant celles qui ne pourront être réglées qu'à long terme) ;

c) Examiner les questions sous l'angle des incidences qu'elles pourraient avoir sur le SCN dans son état actuel (qu'il s'agisse d'éclaircissement, d'interprétation ou de changement structurel et, dans ce dernier cas, en évaluer l'importance) ;

d) Analyser les questions sous l'angle du coût que pourrait avoir l'action à mener ;

e) Considérer les questions sous l'angle des répercussions qu'elles pourraient avoir sur les principaux agrégats du SCN (par exemple, produit intérieur brut et revenu national brut).

7. L'équipe spéciale axe ses travaux sur les questions techniques. Quant aux questions stratégiques, dont la formule de mise à jour du SCN et la feuille de route y relative, elles seront traitées par le Groupe de travail qui s'appuiera sur les travaux de l'équipe spéciale, l'objectif étant de présenter à la Commission un avis sur la voie à suivre.

8. Il est prévu que l'équipe spéciale crée des séries de travaux spécifiques, que ses membres dirigeront en vue d'analyser les trois domaines prioritaires de recherche. Ces tâches devraient en principe se dérouler en 2019, en deux phases. Durant la première phase, une liste récapitulative des questions sera établie au plus tard en mars. Durant la deuxième, les priorités de recherche seront analysées de sorte à formuler une voie à suivre pour la mise à jour du SCN, laquelle sera présentée pour examen à la Commission à sa cinquante et unième session, en 2020.

9. À sa douzième réunion, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a examiné la liste de questions de recherche relatives au SCN compilées par l'équipe spéciale, dont des questions intéressant les statistiques de balance des paiements, les statistiques de finances publiques, la comptabilité économique et environnementale et les statistiques relatives aux entreprises et au commerce. Il a confirmé à nouveau les trois domaines prioritaires du programme de recherche tout en admettant que d'autres questions mériteraient également d'être examinées. En outre, il s'est dit conscient qu'à l'intérieur de ces trois domaines, certaines questions devaient être traitées en premier et classées par ordre de priorité en fonction de leur pertinence, de leur urgence et de leur éventuel impact. Ces questions seront regroupées dans un nombre limité de séries de travaux, au titre du domaine prioritaire concerné, et des notes d'orientation seront élaborées pour chaque groupe de questions. La liste des questions inscrites au programme de recherche du SCN qui ont été compilées par l'équipe spéciale figure à l'annexe I du document de travail.

10. S'appuyant sur les indications du Groupe consultatif d'experts, l'équipe spéciale mettra au point un modèle commun qui servira à l'élaboration des notes d'orientation et permettra de prendre en compte tous les aspects de la séquence complète des comptes. En particulier, ces notes d'orientation signaleront clairement les questions touchant le système central en les distinguant de celles qui seront traitées dans des tableaux additionnels ou des comptes satellites. Y seront évaluées également les implications de ces questions pour la future mise à jour du SCN et les possibilités qui seront offertes en termes d'harmonisation avec d'autres domaines. Les implications théoriques seront prises en compte et la possibilité pratique de mettre en œuvre les solutions proposées y sera examinée. L'élaboration des notes d'orientation devrait commencer au deuxième trimestre de 2019.

11. Le Groupe consultatif d'experts a souligné qu'il importait de créer des mécanismes de coordination destinés aux comptables nationaux et experts d'autres domaines tels que les statistiques de balance des paiements, les statistiques de finances publiques, les statistiques des prix et les statistiques relatives aux entreprises et au commerce ; il a demandé au Groupe de travail d'ouvrir des consultations avec les groupes d'experts en statistiques concernés.

Consultation mondiale axée sur les utilisateurs

12. Le Groupe de travail et le Groupe consultatif d'experts ont tous deux estimé qu'il importait d'associer au débat une grande diversité d'utilisateurs, dont les décideurs et les représentants des milieux universitaires et du secteur privé.

13. Durant l'année 2019, le Groupe de travail, dans le souci de faire bénéficier tous les pays de l'amélioration des règles de la comptabilité nationale et notamment d'orientations dans les trois domaines prioritaires, envisagera la possibilité d'organiser une conférence mondiale d'utilisateurs afin de mieux appréhender l'importance que revêtent ces trois domaines ; cette conférence se fera parallèlement aux rapports que les organisations membres du Groupe de travail entretiennent régulièrement avec leurs publics. Elle réunira les utilisateurs de la comptabilité nationale (responsables de l'élaboration des politiques socioéconomiques et environnementales et décideurs exerçant leurs fonctions dans les ministères, les banques centrales, les milieux universitaires et le secteur privé) à la fois des pays développés et des pays en développement et, dans la mesure du possible, les statisticiens de l'économie œuvrant dans d'autres domaines tels que les entreprises, le commerce et les statistiques des prix.

III. Orientations sur les questions soulevées par l'application du Système de comptabilité nationale

A. Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

14. Le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a tenu sa douzième réunion au Luxembourg du 27 au 29 novembre 2018. L'objectif principal de la réunion était de réfléchir à l'élaboration de directives sur les questions découlant de l'application du SCN et le programme de recherche y relatif, et l'établissement d'un plan de travail en vue de régler les problèmes liés à la mondialisation, la numérisation, le bien-être économique et la durabilité. La réunion a notamment permis de trouver un accord sur la voie à suivre pour faire progresser la recherche dans les domaines prioritaires, comme indiqué à la section II ci-dessus, de passer en revue les recherches en cours sur les questions liées à la mondialisation et à l'économie numérique, à la mesure du bien-être et de la durabilité, à l'harmonisation des statistiques compilées en matière de comptabilité nationale et de balance des paiements, aux moyens de mieux comprendre la finance islamique et aux progrès enregistrés par l'équipe spéciale sur les unités statistiques. Le Groupe consultatif d'experts s'est également félicité des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités nécessaires à l'application du SCN, un sujet qui sera examiné plus en détail à la section III.C du présent rapport.

15. Les conclusions formulées à l'issue de la réunion figurent à l'annexe II du document de travail et peuvent être consultées en anglais sur le site Web du Groupe consultatif d'experts à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/aeg/2018/M12_Conclusions.pdf.

B. Manuels et guides

16. Le Groupe de travail contribue à l'élaboration de directives relatives à l'établissement de la comptabilité nationale et à la compilation des statistiques connexes afin de renforcer les moyens statistiques requis à cet effet. Les guides contenant ces directives peuvent être consultés sur le site Web du Groupe de travail à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/pubsDB.asp?pType=4>. Les publications ci-après ont été achevées en 2018 : *Report on Intellectual Property Products of the Joint Eurostat/OECD Task Force on Land and Other Non-financial Assets* (Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE)/Eurostat) ; *Handbook on the Compilation of Statistics on Illegal Economic Activities in National Accounts and Balance of Payments* (Eurostat) ; *Quarterly National Accounts Manual* (Fonds monétaire international) Une liste détaillée des publications achevées, en cours de réalisation ou à venir figure à la section III du document d'information.

C. Aide aux États Membres qui ont pris du retard

17. En 2018, le Groupe de travail a créé une équipe spéciale sur le renforcement des capacités nécessaires à l'application du SCN, afin de répondre aux préoccupations que la Commission avait exprimées à sa quarante-neuvième session concernant le grand nombre d'États Membres qui sont toujours dans l'incapacité de satisfaire aux exigences minimales relatives à la portée et à la précision des données de la comptabilité nationale. L'équipe spéciale, qui a donc pour mission d'aider les États Membres concernés à s'acquitter d'un minimum d'obligations découlant du SCN, cible les pays les moins avancés ainsi que les pays insulaires ou fragiles, l'objectif étant qu'aucun ne soit laissé pour compte.

18. L'équipe spéciale s'attache à créer un environnement collaboratif fait d'outils, de méthodes, de matériels didactiques et de partenaires fiables, propre à renforcer les capacités statistiques. À l'origine, l'équipe spéciale était composée de représentants des organisations membres du Groupe de travail. En 2019, pourront également se joindre à elle les représentants d'organisations régionales et d'organismes nationaux de statistique participant à l'action internationale de renforcement des capacités.

19. L'équipe spéciale a commencé à faire le point sur les efforts de renforcement des capacités en cours et les outils dont disposaient ses membres. Il en ressort qu'il existe une grande diversité d'activités auxquelles participent un très grand nombre de pays et que chaque organisation a élaboré une série de ressources (matériels didactiques, notes d'orientation et outils) destinées à faciliter le renforcement des capacités.

20. Il a été décidé que la base de données relatives à la comptabilité nationale de la Division de statistique (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat) serait enrichie par l'intégration d'outils de renforcement des capacités qui prendraient la forme d'une liste de matériels didactiques, de notes d'orientation et d'outils informatiques venant s'ajouter au catalogue de manuels existant ; une action de promotion est en principe prévue pour faire connaître ces outils, les rendre facilement accessibles et faire en sorte que leurs contenus soient partagés dans la plus large mesure possible. Cette plateforme de connaissances sera conçue et structurée à l'intention d'un public de non-initiés ; en d'autres termes, elle s'adressera aux utilisateurs qui débutent dans l'activité d'établissement de la comptabilité nationale et leur permettra d'être guidés à chaque étape du processus.

21. Une fois que l'élaboration de cette plateforme de connaissances aura progressé, l'équipe spéciale commencera à remédier aux insuffisances de la gamme d'outils de renforcement des capacités en donnant la priorité au développement des ressources destinées à venir en aide aux États les moins avancés et aux pays fragiles. Les réunions de l'équipe spéciale, outre le fait qu'elles permettront à ses membres de se pencher sur l'état de la situation et sur l'élaboration de ladite plateforme, leur permettront également de mutualiser les informations qu'ils ont sur les initiatives de renforcement des capacités et les faits nouveaux en la matière, tout en favorisant la coordination et la collaboration.

IV. Programmes de travail des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales

22. Le Groupe de travail et les commissions régionales continuent d'appuyer l'application du SCN et d'autres normes convenues au niveau international en ce qui concerne les statistiques économiques, conformément au programme mondial d'application du SCN de 2008 et des statistiques connexes. Ces activités couvrent divers aspects de la production de statistiques aux fins de la comptabilité nationale, comme en témoignent les différents ateliers et séminaires de formation organisés par les membres du Groupe de travail et les commissions régionales.

23. On trouvera un résumé des activités concernant les statistiques économiques et la comptabilité nationale menées en 2018 par les membres du Groupe de travail et les commissions régionales, et prévues pour 2019, à la section IV du document d'information.

V. Communication des données annuelles de la comptabilité nationale

24. Comme demandé par la Commission, la Division de statistique évalue régulièrement la disponibilité et l'étendue des données officielles de la comptabilité nationale communiquées par les États Membres ainsi que leur conformité théorique avec les recommandations du SCN de 2008. Bien qu'il soit admis, au titre de l'ensemble minimal de données requis, que l'établissement des données de la comptabilité nationale sur une base trimestrielle facilite l'élaboration des politiques correspondantes, 113 pays seulement ont fourni de telles données. Il en résulte que l'évaluation est limitée à la disponibilité et à l'étendue des données annuelles de la comptabilité nationale.

25. Il ressort de l'analyse des réponses au questionnaire sur la comptabilité nationale reçues au cours des 10 dernières années que des progrès notables ont été réalisés pour ce qui est de la communication des données de la comptabilité nationale. En ce qui concerne la conformité théorique de ces données avec le SCN de 1993 ou le SCN de 2008, le nombre de pays appliquant ces systèmes est passé de 97 en 2007 à 181 en 2018 ; à la fin de 2018, 88 pays appliquaient le SCN de 2008. S'agissant de la communication des données, les délais ont été davantage respectés, 119 pays ayant fourni en 2018 des données pour la dernière période comptable (à savoir 2017), contre 69 seulement en 2007. Pour ce qui est de l'utilisation de l'ensemble minimal de données dans la comptabilité nationale, le nombre de pays qui ont utilisé comme il se doit cet ensemble de données est passé de 50 en 2007 à 103 en 2018. Toutefois, dans un grand nombre de pays, les années de référence sont dépassées et les exigences minimales relatives à la portée et à la précision des données de la comptabilité nationale ne sont pas satisfaites.

26. L'évaluation fournie dans la section V du document d'information repose sur les réponses reçues au questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale portant sur les cinq dernières périodes comptables, c'est-à-dire 2013 à 2017.

VI. Coordination des activités de collecte et d'échange de données

A. Comptes du secteur institutionnel

27. Comme indiqué dans le précédent rapport (E/CN.3/2018/10), l'Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données a créé la dynamique nécessaire pour améliorer la collecte de données trimestrielles et annuelles des comptes du secteur institutionnel. Les pays continuent de redoubler d'efforts pour recueillir les données concernées. En 2018, de nouveaux modèles de compilation et de collecte de données relatives aux comptes du secteur institutionnel ont été élaborés et approuvés par les autorités économiques du Groupe des Vingt. Outre le modèle principal qui concerne le dispositif central des comptes du secteur et fait une distinction entre les rubriques obligatoires et les rubriques conseillées, il existe deux autres modèles, l'un pour la collecte d'informations « de qui à qui » qui montrent les liens financiers entre les secteurs et les pays, et l'autre qui sert à suivre ce qui se passe dans le système bancaire parallèle. Ces deux derniers relèvent d'objectifs très ambitieux, dans la mesure où il incombe aux pays de communiquer des informations disponibles au niveau national. En 2019, les modèles seront mis en service et examinés dans le cadre de forums extérieurs au Groupe des Vingt.

28. Deux ateliers ont été organisés à Paris, respectivement du 10 au 12 avril 2017 et du 14 au 16 février 2018 et il est prévu d'en organiser un troisième du 24 au 26 avril 2019, de nouveau à Paris, au siège de l'OCDE. Ce dernier sera surtout consacré à l'élaboration par l'Organisation d'un guide de compilation des données relatives aux comptes du secteur institutionnel. À cette fin, une enquête a été lancée dans les pays du Groupe des Vingt afin de savoir quelles sources, méthodes et procédures sont utilisées à l'échelle nationale pour compiler les données dans ce secteur. Cette publication devrait être achevée durant le premier semestre de 2020.

B. Échange de données et de métadonnées statistiques

29. Dans un souci de rationalisation de la gouvernance, le Groupe de responsables de l'application du SDMX pour les statistiques macroéconomiques et le Groupe directeur pour la coopération internationale en matière de données ont été fusionnés en une seule entité dénommée « Groupe chargé de la coopération internationale en matière de données et du SDMX pour les statistiques macroéconomiques ». Ce dernier a été investi d'un double mandat qui consiste, d'une part, à élaborer et à gérer des définitions de structure de données relatives à la comptabilité nationale (y compris les statistiques de finances publiques), à la balance des paiements, aux investissements directs étrangers et aux indices des prix à la consommation et, d'autre part, à faciliter les échanges de données entre organisations internationales. Les définitions de structure de données applicables au Système de comptabilité environnementale et économique seront diffusées en 2019.

30. Des efforts constants sont faits pour accroître l'échange de données et de métadonnées statistiques dans le domaine des statistiques macroéconomiques. L'accent est donc mis sur une promotion accrue de l'utilisation effective de ces structures. Si le savoir-faire en la matière s'améliore et l'échange de données et de métadonnées statistiques se développe dans de nombreuses régions, le renforcement des capacités laisse toujours nettement à désirer. Des efforts doivent encore être faits pour mieux cibler, au niveau national, les personnes expertes dans le domaine et

l'informatique. Le Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques de l'OCDE a commencé à se pencher sur l'élaboration d'une stratégie simplifiée de renforcement des capacités, prévoyant notamment des supports de formation des formateurs, l'objectif étant de stimuler la communication et de favoriser la mise en commun des connaissances et de l'expérience, y compris entre experts.

31. Le projet relatif à la coopération internationale en matière de données progresse de manière satisfaisante. Le premier ensemble commun de données relatives au produit intérieur brut, à la population et à l'emploi a été publié en 2015. En 2018, s'y sont ajoutées des séries de données relatives aux comptes des secteurs financier et non financier. Des travaux ont également été entrepris pour mettre en commun les données relatives à la balance des paiements. L'initiative vise en fin de compte à alléger la tâche de communication des données qui incombe aux pays et celle de validation des données au niveau international, en simplifiant le processus de communication entre organisations nationales et internationales.

32. On trouvera plus d'informations sur l'échange de données et de métadonnées statistiques à la section VI du document d'information.

VII. Questions à examiner

33. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les points suivants :

a) La démarche et le calendrier (voir par. 8 ci-dessus) fixés pour l'avancement du programme de recherche, en particulier les questions soulevées dans les domaines prioritaires, à savoir la mondialisation, la numérisation, le bien-être et la durabilité ;

b) Une consultation mondiale axée sur les utilisateurs concernant l'établissement du SCN en tant que cadre conceptuel propre à mesurer l'évolution de l'économie et les nouveaux phénomènes socioéconomiques ;

c) La série d'initiatives spécifiquement destinée à aider les États Membres qui ont pris du retard dans l'application du SCN ;

d) Les activités inscrites aux programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales, visant à donner des orientations, à mener des actions de formation et à fournir un appui dans le cadre de l'application du SCN ;

e) La communication des données annuelles de la comptabilité nationale, y compris le passage au SCN de 2008 ;

f) Les progrès réalisés dans la coordination internationale des activités de collecte et d'échange de données.